



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel le lundi **22 novembre 2021** à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Marc Loisel.

Sont présents à cette séance ordinaire :

Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller
Madame Nancy Anglehart, conseillère
Monsieur Gabriel Huard, conseiller
Madame Marie-Andrée Côté, conseillère
Madame Sandra Langlois, conseillère
Monsieur Christian Grenier, conseiller

Est également présent :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance est tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel suite aux recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GABRIEL HUARD, CONSEILLER, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel sous les recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Tout en observant les consignes sanitaires de la Santé publique, les citoyens pourront assister à cette séance du Conseil municipal qui, sera également diffusée sur le site internet de la Ville, sur Facebook ainsi que sur le poste 4 de la télévision communautaire Télévag.

2021-11-329

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Marc Loisel, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers, à Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier et aux citoyens présents.

2021-11-330

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Marc Loisel, constate que le quorum est atteint.

2021-11-331

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Marc Loisel, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de documents et de correspondance
 - Lettre de remerciements – Club de soccer Baie-des-Chaleurs
5. Approbation des procès-verbaux antérieurs
 - Séance ordinaire du 4 octobre 2021

- Séance extraordinaire du 6 octobre 2021

6. Administration générale et finances
 - 6.1 Adoption des comptes à payer
 - 6.2 Suivi du budget
7. Affaires des contribuables
8. Nomination du maire suppléant
9. Autorisation au directeur général afin de communiquer avec le MAMH sur une session d'information sur le rôle des élus (es) qui sera tenue à la Ville de Paspébiac
10. Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour 2022
11. Modification de résolution 2021-06-183 – Achat de terrain 9144-3036 Québec Inc. pour le projet du Centre de plein air « Les Monticoles » (8 000 \$) – Mandat
12. Modification de la résolution 2021-08-247 – Contre-offre vente de terrain – Monsieur Denis Poirier
13. Désignation des signataires municipaux – Desjardins
14. Nomination des membres du conseil aux différents comités
15. Nomination des membres au comité consultatif d'urbanisme
16. Nomination des représentants au comité de relations de travail de la ville de Paspébiac
17. Fin de probation – Confirmation d'embauche de Monsieur Mikael Denis au poste de coordonnateur de projets – inspecteur en bâtiment et en environnement
18. Avis de motion de l'adoption du Règlement 2021-512 modifiant l'article 64 du Règlement 2009-325 (Règlement de zonage) par l'abrogation de l'alinéa 2
19. Projet de règlement numéro 2021-512 modifiant l'article 64 du Règlement 2009-325 (Règlement de zonage) par l'abrogation de l'alinéa 2
20. Demande de financement temporaire dans le cadre du Règlement 2020-503 - Camion autopompe - Autorisation de signature
21. Demande de financement temporaire dans le cadre du Règlement 2021-510 - Réfection Rue Day Nord entre la 5^e avenue Ouest et la 7^e avenue Ouest - Autorisation de signature
22. Autorisation au directeur général pour appel d'offres de gré à gré – Services professionnels pour le contrôle des sols et des matériaux pour les travaux de la rue Day Nord (entre la 5^e avenue Ouest et la 7^e avenue Ouest)
23. Adjudication de l'appel d'offres de gré à gré – Services professionnels pour le contrôle des sols et des matériaux pour les travaux de la rue Day Nord (entre la 5^e avenue Ouest et la 7^e avenue Ouest)
24. Demande de paiement final n° 4 – Eurovia Québec – Réfection rue Day Nord (entre la 3^e avenue Ouest et la 5^e avenue Ouest – projet 115197.001
25. Résolution – Autoriser la réparation du véhicule BR180 Bombardier (Monticoles)
26. Résolution – Autoriser la réparation de l'autobus incendie
27. Dérogation mineure – Immeuble sis au 210, boulevard Gérard-D.-Levesque Est
28. Contribution 2022 au transport des jeunes vers Pin Rouge par le REGÎM
29. Dons

- 30. Rapport des conseillers
- 31. Affaires nouvelles
- 32. Période de questions
- 33. Levée de la réunion

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

4. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

- Lettre de remerciements – Club de soccer Baie-des-Chaleurs

2021-11-332

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les procès-verbaux antérieurs des séances suivantes soit approuvés tels que rédigés :

- Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 octobre 2021

Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

2021-11-333

6.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les comptes à payer pour le mois d'octobre 2021 d'un montant de **365 467.64 \$** soient approuvés pour paiement.

2021-11-334

6.2 SUIVI DU BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Alexandre McNaughton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le rapport « État des activités financières » en date du 31 octobre 2021 soit adopté.

7. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES

2021-11-335

8. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QU'un nouveau conseil municipal a été élu le 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 56 alinéa 1 de la Loi sur les cités et villes (LCV), le conseil désigne, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 56 alinéa 2 de la LCV, le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge;

CONSIDÉRANT QUE s'il y a vacance à la charge de maire, le maire suppléant, d'office, remplit cette charge tant que dure la vacance;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite nommer le maire suppléant sur une base annuelle afin de permettre une rotation à ce poste pendant les quatre années de leur mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Andrée Côté, et résolu à l'unanimité de nommer **Monsieur Christian Grenier**, maire suppléant, pour une période d'un an, soit jusqu'au 21 novembre 2022.

2021-11-336

9. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL AFIN DE COMMUNIQUER AVEC LE MAMH SUR UNE SESSION D'INFORMATION SUR LE RÔLE DES ÉLUS (ES) QUI SERA TENUE À LA VILLE DE PASPÉBIAC

CONSIDÉRANT QU'après le scrutin tenu le 7 novembre 2021, une séance d'information est disponible pour les nouveaux élus (es) à la Ville de Paspébiac par une personne-ressource du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gabriel Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS;

D'AUTORISER le directeur général, Monsieur Daniel Langlois, à communiquer avec la personne-ressource du MAMH afin de tenir cette session d'information sur le rôle des élus (es) qui sera tenue prochainement à la Ville de Paspébiac.

2021-11-337

10. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 319 alinéa 1 de la Loi sur les cités et villes (*la Loi*), le conseil tient une séance ordinaire au moins une fois par mois;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 319 alinéa 2 de la Loi, le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite fixer l'heure de toutes les séances ordinaires pour l'année 2022 à 19 heures;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite fixer les séances ordinaires pour l'année 2022 aux dates suivantes :

Lundi - 17 janvier	Lundi - 11 juillet
Lundi - 14 février	Lundi - 8 août
Lundi - 14 mars	Lundi - 12 septembre
Lundi - 11 avril	Mardi - 11 octobre
Lundi - 9 mai	Lundi - 14 novembre
Lundi - 13 juin	Lundi - 12 décembre

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS;

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2022 et que le greffier publie un avis conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

2021-11-338

11. MODIFICATION DE RÉSOLUTION 2021-06-183 – ACHAT DE TERRAIN 9144-3036 QUÉBEC INC. POUR LE PROJET DU CENTRE DE PLEIN AIR « LES MONTICOLES » (8 000 \$) - MANDAT

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du conseil, pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

CONSIDÉRANT QUE par résolution portant le numéro 2021-06-183 adoptée le 14 juin 2021, une erreur s'est glissée dans celle-ci à savoir :

QUE le vendeur s'engage à payer tous les frais inhérents à la transaction, notamment ceux liés à l'arpenteur et au notaire.

CONSIDÉRANT QUE la résolution devait se lire comme suit :

QUE l'acheteur (la Ville) s'engage à payer tous les frais inhérents à la transaction, notamment ceux liés à l'arpenteur et au notaire.

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite modifier en conséquence ladite résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal modifie la résolution 2021-06-183 adoptée le 14 juin 2021;

QUE la direction générale fasse parvenir une copie conforme de cette résolution au notaire attitré au dossier.

2021-11-339

12. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2021-08-247 – CONTRE-OFFRE VENTE DE TERRAIN – MONSIEUR DENIS POIRIER

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, un règlement, une résolution, une ordonnance ou un autre acte du conseil, pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

QUE la résolution **2021-08-247** soit modifiée pour ajouter un lot oublié dans la description de la transaction. Le point à modifier se lit ainsi :

- La Ville cède à M. Poirier une portion du terrain portant le numéro de lot 5 235 500 d'une superficie d'environ 18,500 p² partant de la ligne sud et assumera les frais reliés aux professionnels au dossier.

Le point après modification devient :

- La Ville cède à M. Poirier une portion du terrain portant le numéro de lot 5 235 500 **et une partie du lot 5 235 241** d'une superficie d'environ 18,500 p² partant de la ligne sud et assumera les frais reliés aux professionnels au dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Alexandre McNaughton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉSIGNER Monsieur Daniel Langlois, greffier, à inscrire les modifications requises au dossier et aux minutes du greffe.

2021-11-340

13. DÉSIGNATION DES SIGNATAIRES MUNICIPAUX – DESJARDINS

CONSIDÉRANT qu'un nouveau conseil a été élu le 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner des signataires afin de remplir les obligations financières et institutionnelles de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ces signataires auront le pouvoir de signer au nom de la Ville tous les documents légaux provenant d'institutions financières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marie-Andrée Côté, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

DÉSIGNER à titre d'élus Monsieur **Marc Loisel**, maire ou en son absence ou incapacité d'agir **Monsieur Christian Grenier**, pro-maire comme signataires pour répondre aux obligations liées au compte de la Ville à la Caisse populaire du Centre-sud gaspésien;

Les élus municipaux sont par la présente autorisés, pour et au nom de la Ville, à endosser, transférer, déposer, escompter ou à percevoir à la Caisse, des chèques, billets promissoires, lettres de change, demande pour paiement d'argent ou autres instruments pour ajuster, régler, vérifier toute pièce justificative liée à la Caisse.

2021-11-341

14. NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL AUX DIFFÉRENTS COMITÉS

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gabriel Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

de répartir les dossiers entre les conseillers et conseillères de la façon suivante :

Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller, poste 1

- Travaux publics
- Nouvelles infrastructures municipales

Madame Nancy Anglehart, conseillère, poste 2

- Environnement
- Infrastructures existantes

Monsieur Gabriel Huard, conseiller, poste 3

- Urbanisme
- Culture

Madame Marie-Andrée Côté, conseillère, poste 4

- Sports et loisirs
- Comité jeunesse

Madame Sandra Langlois, conseillère, poste 5

- Aînés
- Famille
- Nouveaux arrivants

Monsieur Christian Grenier, conseiller, poste 6

- Développement économique
- Tourisme
- Service incendie

2021-11-342

15. NOMINATION DES MEMBRES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT l'élection d'un nouveau conseil municipal;

CONSIDÉRANT les vacances au sein du Comité consultatif d'urbanisme de Paspébiac à la suite du scrutin général du 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement d'urbanisme 2009-329, aux articles 4 et 5 constituant un comité consultatif d'urbanisme, il est stipulé à l'article 4 que le comité est composé de deux membres du conseil et de trois résidents de la ville de Paspébiac. Ces personnes sont désignées par le conseil. L'article 5 stipule que la durée du mandat des membres du Comité est de deux ans et est renouvelable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, et résolu à l'unanimité de nommer deux représentants du conseil municipal au comité consultatif d'urbanisme soit **Monsieur Gabriel Huard** ainsi que **Madame Nancy Anglehart**. Monsieur Mikael Denis coordonnateur de projets et inspecteur en bâtiment et environnement, agit comme personne-ressource, secrétaire du comité et comme conseiller du Comité.

2021-11-343

16. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU COMITÉ DE RELATIONS DE TRAVAIL DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

CONSIDÉRANT QUE la convention collective signée avec le Syndicat des Travailleurs et Travailleuses de la Municipalité de Paspébiac implique la tenue de rencontres du Comité des relations de travail;

CONSIDÉRANT QUE ce comité est composé d'au moins quatre et d'au plus six membres répartis de façon égale entre la partie syndicale et patronale;

CONSIDÉRANT QU'avec la tenue de l'élection, l'employeur doit désigner au moins deux représentants du conseil municipal afin de compléter le comité de relation de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Christian Grenier de procéder à la nomination de **Monsieur Louis-Alexandre McNaughton** et de **Madame Nancy Anglehart** comme représentants du conseil municipal et de monsieur Daniel Langlois, à titre de directeur général et responsable des ressources humaines.

2021-11-344

17. FIN DE PROBATION - CONFIRMATION D'EMBAUCHE DE MONSIEUR MIKAEL DENIS AU POSTE DE COORDONNATEUR DE PROJETS – INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mikael Denis a été désigné comme fonctionnaire municipal de la délivrance des permis et certificats pour la Ville de Paspébiac, et ce conformément à l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) de par sa résolution numéro 2021-04-104;

CONSIDÉRANT QU'à l'issue d'une période de probation, monsieur Denis a répondu favorablement aux attentes de la direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE CONFIRMER officiellement l'embauche permanente de **Monsieur Mikael Denis**, au poste de coordonnateur de projets – inspecteur en bâtiment et en environnement à la Ville de Paspébiac à compter de la présente résolution.

2021-11-345

18. AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-512 MODIFIANT L'ARTICLE 64 DU RÈGLEMENT 2009-325 (RÈGLEMENT DE ZONAGE) PAR L'ABROGATION DE L'ALINÉA 2

Monsieur Gabriel Huard, conseiller, donne avis qu'à une séance subséquente du Conseil de la ville de Paspébiac, le Règlement numéro 2021-512 modifiant le Règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac sera adopté.

Ce Règlement a pour objet et conséquence de mettre à jour les dispositions relatives aux anciens lieux d'enfouissement de matières résiduelles qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure.

De plus, en vertu des dispositions de l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil de la ville de Paspébiac informe la population que le présent avis de motion, visant à modifier le Règlement de zonage de la ville de Paspébiac, fait en sorte qu'aucun plan, permis ou certificat ne peuvent être émis ou approuvés pour l'exécution de travaux ou autres qui, advenant l'adoption du Règlement de modification, seront prohibés dans une des zones concernées.

2021-11-346

19. PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-512 MODIFIANT L'ARTICLE 64 DU RÈGLEMENT 2009-325 (RÈGLEMENT DE ZONAGE) PAR L'ABROGATION DE L'ALINÉA 2

Il est proposé par **Monsieur Louis-Alexandre McNaughton** et résolu à l'unanimité que le projet de Règlement numéro 2021-512 modifiant le Règlement numéro 2009-325 (Règlement de zonage) de la ville de Paspébiac soit adopté.

La population et les organismes de la ville de Paspébiac seront sollicités par une consultation écrite de 15 jours suivant l'affichage de l'avis public du projet de Règlement numéro 2021-512.

Il sera possible de faire la consultation du projet de Règlement numéro 2021-512 sur le site web de la ville de Paspébiac à l'adresse suivante : www.villepaspebiac.ca

La population et les organismes de la ville de Paspébiac seront consultés sur le contenu de ce projet de Règlement lors d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 13 décembre 2021, à compter de 18 h 45, à la salle multifonctionnelle du Centre culturel de la ville de Paspébiac.

Ce document est disponible au bureau de la ville de Paspébiac pour fin de consultation.

2021-11-347

20. DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT 2020-503 – CAMION AUTOPOMPE – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes (LCV)* ou de l'article 1093 du *Code municipal du Québec (CMQ)*, une municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courante ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine;

CONSIDÉRANT que la ville de Paspébiac a reçu une lettre le 26 octobre 2021 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), de la Direction générale finances municipales, l'approbation conformément à la loi, de son règlement d'emprunt 2020-503 pour le financement de l'acquisition de son camion autopompe d'une valeur de 513,747 \$;

CONSIDÉRANT que ce financement temporaire sera converti dans les mois à venir en un financement permanent sur une période de 20 ans;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER Monsieur Daniel Langlois, directeur général, à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse Desjardins et ce, dans le cadre du Règlement numéro 2020-503 décrétant une dépense et un emprunt de 513 747 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe neuf.

2021-11-348

21. DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT 2021-510 – RÉFECTION RUE DAY NORD ENTRE LA 5^E AVENUE OUEST ET LA 7^E AVENUE OUEST – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV) ou de l'article 1093 du Code municipal du Québec (CMQ), une municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses d'administration courante ou de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré et les contracter aux conditions et pour la période de temps qu'elle détermine;

CONSIDÉRANT que la ville de Paspébiac a reçu une lettre le 8 octobre 2021 du MAMH, de la Direction générale finances municipales, l'approbation conformément à la loi, de son règlement d'emprunt 2021-510 pour le financement de la réhabilitation et réfection de la rue Day nord entre la 5^e avenue Ouest et la 7^e avenue ouest d'une valeur de 1 850 000 \$;

CONSIDÉRANT que ce financement temporaire sera converti dans les mois à venir en un financement permanent sur une période de 25 ans;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gabriel Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER Monsieur Daniel Langlois, directeur général, à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse Desjardins et ce, dans le cadre du Règlement numéro 2021-510 décrétant une dépense et un emprunt de 1 850 000 \$ pour les travaux de réhabilitation et réfection de la rue Day Nord (entre la 5^e avenue Ouest et la 7^e avenue Ouest).

2021-11-349

22. AUTORISATION AU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR APPEL D'OFFRES DE GRÉ À GRÉ – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE LA RUE DAY NORD (ENTRE LA 5^E AVENUE OUEST ET LA 7^E AVENUE OUEST)

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir les services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux afin d'assurer le début du chantier entre la 5^e avenue Ouest et la 7^e avenue Ouest avant la période hivernale 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier à déposer par appel d'offres de gré à gré le contrat pour services professionnels pour le contrôle de la qualité des matériaux pour les travaux de la rue Day Nord (entre la 5^e avenue Ouest et la 7^e avenue Ouest).

2021-11-350

23. ADJUDICATION DE L'APPEL D'OFFRES DE GRÉ À GRÉ – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE CONTRÔLE DES SOLS ET DES MATÉRIAUX POUR LES TRAVAUX DE LA RUE DAY NORD (ENTRE LA 5^E AVENUE OUEST ET LA 7^E AVENUE OUEST)

CONSIDÉRANT les travaux à réaliser pour le contrôle des sols et des matériaux sur la rue Day Nord (entre la 5^e avenue Ouest et la 7^e avenue Ouest);

CONSIDÉRANT l'obligation de retenir les services d'une firme spécialisée en géotechnique pour faire le contrôle qualitatif des matériaux et de leur mise en place en regard des exigences aux plans et aux devis;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a demandé des soumissions par invitation à ces trois (3) firmes :

- Englobe Corp.
- GHD
- Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup (LER Inc)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu deux soumissions conformes, soit la firme Englobe et GHD;

- Firme Englobe Corp. pour un montant de 14 100 \$ avant taxes applicables;
- GHD pour un montant de 17 326 \$ avant taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme qui a été retenue est celle de la firme Englobe Corp.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'OCTROYER à la firme Englobe Corp. pour la somme de **14 100 \$** avant taxes applicables, le contrat de contrôle des sols et des matériaux sur la rue Day entre la 5^e avenue Ouest et la 7^e avenue Ouest.

2021-11-351

24. DEMANDE DE PAIEMENT FINAL N° 4 – EUROVIA QUÉBEC – RÉFECTION RUE DAY NORD (ENTRE LA 3^E AVENUE OUEST ET LA 5^E AVENUE OUEST – PROJET 115197.001)

ATTENDU QUE, la Firme d'ingénierie Norda Stelo qui est mandatée sur ce projet recommande la demande de paiement final n° 4 pour les travaux exécutés jusqu'au 31 octobre 2020;

ATTENDU QUE le montant recommandé est de 73 621.37 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'AUTORISER le directeur général, Monsieur Daniel Langlois, à émettre un paiement final n°4 au montant de **73 621. 37 \$** taxes incluses via le service de la comptabilité selon la recommandation de la firme d'ingénierie Norda Stelo à **EUROVIA QUÉBEC** relativement aux travaux exécutés jusqu'au 31 octobre 2020 sur la rue Day Nord entre la 3^e avenue Ouest et la 5^e avenue Ouest.

2021-11-352

25. RÉSOLUTION – AUTORISER LA RÉPARATION DU VÉHICULE BR180 BOMBARDIER (MONTICOLES)

CONSIDÉRANT la nécessité de faire réparer le véhicule BR180 Bombardier (surfaceuse de sentiers) afin que les services offerts au Centre de plein air « Les Monticoles » soient maintenus;

CONSIDÉRANT QUE ce premier bilan de santé complet est jugé essentiel afin de maintenir la durée de vie de cet équipement et d'assurer la pérennité de la programmation hivernale offerte aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir les délais de livraison pour les pièces et le temps de main-d'œuvre avec la saison hivernale qui approche;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Andrée Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la direction générale à communiquer avec le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) afin que les réparations soient effectuées sur le BR180 Bombardier pour un montant de 17 142,67 \$ avant taxes applicables.

2021-11-353

26. RÉSOLUTION – AUTORISER LA RÉPARATION DE L'AUTOBUS INCENDIE

CONSIDÉRANT la nécessité de faire réparer l'autobus incendie de la Ville afin de maintenir une continuité de services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE ces réparations sont jugées essentielles et prioritaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la direction générale via le service de la comptabilité à émettre le paiement d'un montant de 12 941, 95 \$ taxes incluses à Garage Jeffery Robinson pour la réparation de l'autobus incendie.

2021-11-354

27. DÉROGATION MINEURE – IMMEUBLE SIS AU 210, BOULEVARD GÉRARD-D.-LEVESQUE EST

ATTENDU QU'un AVIS PUBLIC a été publié;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Ville de Paspébiac a pris connaissance de la demande de dérogation mineure suivante au sens des articles 145.1 à 145.8 de la A-19.1 – Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme : Immeuble sis au 210, boul. Gérard-D.-Levesque Est à Paspébiac : rendre réputée conforme la construction d'un garage de 22'x 28' dans la cour avant alors que l'article 74 du Règlement de zonage 2009-325 stipule que la construction d'un garage isolé n'est pas permise dans la cour avant;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, réuni le 15 octobre 2021, recommande au Conseil municipal de répondre favorablement à la demande de dérogation mineure telle que présentée, soit d'autoriser la construction d'un garage de 22'x 28' dans la cour avant de la résidence;

ATTENDU QUE la Ville n'a reçu aucun rapport de commentaires tel que décrit dans l'avis public ni d'opposition à cette demande dont la date butoir était le 19 novembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gabriel Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE SUIVRE la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et d'accepter la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 210, boul. Gérard-D.-Levesque Est.

2021-11-355

28. CONTRIBUTION 2022 AU TRANSPORT DES JEUNES VERS PIN ROUGE PAR LE REGÎM

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière 2022 par le REGÎM du 8 novembre 2021 pour le trajet des jeunes vers la station de ski Pin Rouge;

CONSIDÉRANT QUE ce projet rassembleur, offert à moindre coût, permet à un grand nombre de jeunes de différents secteurs, de participer à une activité sportive en plein air et leur donne l'opportunité de se mêler et possiblement former des liens d'amitié;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contribue également à l'économie régionale, puisque la clientèle transportée par ce service représentera un pourcentage important de l'achalandage du centre de ski;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Ville de Paspébiac contribue financièrement à ce projet à hauteur de **650 \$**.

29. DONS

2021-11-356

a) Centre d'Action bénévole St-Siméon/Port-Daniel :

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole Saint-Siméon-Port-Daniel est un organisme à but non-lucratif;

CONSIDÉRANT la demande de commandite reçue de cet organisme pour leur journal de liaison que l'on pourrait qualifier comme outil indispensable à la population;

CONSIDÉRANT QU'en 2020, le conseil municipal a autorisé un montant de 75.00 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Alexandre McNaughton

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Paspébiac octroie à cet organisme un montant de **75 \$** comme participation financière pour leur journal de liaison.

2021-11-357

b) Ressource d'aide aux personnes handicapées :

CONSIDÉRANT QUE la Ressource d'aide aux personnes handicapées est un organisme à but non-lucratif;

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier reçue en octobre dernier de cet organisme pour leur campagne d'automne du 25^e anniversaire;

CONSIDÉRANT QU'en 2020, le conseil municipal a autorisé un montant de 100.00 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gabriel Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Paspébiac octroie à cet organisme un montant de **100 \$** comme appui financier à leur campagne d'automne du 25^e anniversaire.

2021-11-358

c) Fabrique Notre-Dame de Paspébiac :

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Notre-Dame de Paspébiac désire atteindre son objectif en lien avec la quête diocésaine 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac désire appuyer celle-ci dans ses démarches afin de soutenir l'ensemble de sa communauté par ce soutien financier et de s'assurer de la pérennité de notre église;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Paspébiac verse à la Fabrique Notre-Dame de Paspébiac un montant de **200 \$** afin de répondre aux besoins de part et d'autre.

30. RAPPORT DES CONSEILLERS

Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller au poste 1

- Des remerciements sont adressés aux citoyens pour leur appui ainsi qu'au personnel électoral lors des dernières élections

Madame Nancy Anglehart, conseillère au poste 2

- Des remerciements sont adressés aux citoyens pour leur appui lors des dernières élections

Monsieur Gabriel Huard, conseiller au poste 3

- Des remerciements sont adressés au public pour leur appui qui manifestement, est une énorme marque de confiance.

Madame Marie-Andrée Côté, conseillère au poste 4

- Madame Côté informe les citoyens que le 18 décembre prochain, il y aura une parade du Père Noël

Madame Sandra Langlois, conseillère au poste 5

- Des remerciements sont adressés aux citoyens pour leur confiance lors des dernières élections

Monsieur Christian Grenier, conseiller au poste 6

- Début de mandat - Message aux citoyens
- Des remerciements sont adressés à sa conjointe, ses enfants, amis et citoyens pour leur appui et confiance lors des dernières élections.

31. AFFAIRES NOUVELLES

- Monsieur le maire informe les citoyens concernant les travaux en cours sur la route Day entre la 5^e avenue Ouest et la 7^e avenue Ouest
- Dépôt d'une lettre du club de Hockey novice pour une demande de commandite qui sera traitée à une séance ultérieure

32. PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-11-359

33. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Christian Grenier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 20 h 30

Marc Loisel, maire

Daniel Langlois, directeur général et greffier